

## AVIS

Par arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-200 en date du 7 octobre 2019 la société SERGIES est autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Mauprévoir (86460), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit à la mairie de Mauprévoir,
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,
- soit sur le site internet de la préfecture (rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques –installations classées-éoliennes»).